



Bienvenue en Allemagne!

Pendant le seul mois de septembre, 165.000 hommes et sont arrivés en Allemagne afin d'y trouver une nouvelle patrie. Le gouvernement fédéral et de nombreux bénévoles font de leur mieux pour aider chaqu'un au plus vite. Néanmoins, suite à l'afflux important de nouveaux arrivants, il est souvent difficile d'aider et de prendre les décisions justes. Nous avons ici résumé quelques informations pour répondre à tes premières questions afin que tu saches à quoi t'en tenir.

Comment va-t-on procéder?

À ton arrivée en Allemagne, tu peux adresser ta demande d'asile auprès des autorités suivantes:

- la police frontalière
- la police du pays concerné
- n'importe quelle autre autorité gouvernementale

Après, tu vivras pendant environ trois mois dans un centre de premier enregistrement (=LEA), ce qui est un grand centre, souvent entouré de clôtures. Tu y seras enregistré(e) dans un fichier (tu passeras une visite médicale, on prendra des photos de toi et on te remettra une pièce d'identité). L'Office Fédérale te demandera les raisons pour lesquelles tu as dû fuir ton pays et tu recevras une carte de séjour qui te permettra de rester en Allemagne jusqu'à ce qu'on est pris une décision concernant ta demande d'asile. Après ces trois mois, tu déménageras probablement. Il existe un système de placement qui décidera dans quel région (Land) tu seras envoyé(e). Le logement attribué pourra consister soit un en appartement, soit en un logement collectif où tu pourras vivre jusqu'à la décision définitive concernant ta demande d'asile.

Ma famille (mon père, ma sœur) vit déjà en Allemagne/Europe!

Beaucoup de réfugiés ayant des parents en Allemagne ou dans un autre pays européen désirent vivre auprès de leurs familles. Cependant les demandes ne sont prises en compte que s'il s'agit de conjoint ou des enfants mineurs. Mais dans tout le cas, il convient toujours d'indiquer si tu as des parents en Europe, où ceux-ci vivent et si tu veux vivre avec eux.

Je suis déjà enregistré(e) / j'ai déjà fait une demande d'asile dans un autre pays de la Communauté Européenne

Il est possible que tu sois obligé(e) de retourner dans le pays où tu as fait ta première demande d'enregistrement afin d'y poursuivre la procédure de demande d'asile. Cherche alors à trouver une assistance judiciaire !

Quand aurais-je le droit de travailler?

Pendant les trois premiers mois de ta vie en Allemagne tu n'as pas le droit d'y travailler. Après cette période il sera encore très difficile de trouver un emploi, parce qu'en Europe il y existe une loi de „l'employé privilégié“ : Ceux-ci sont soit des Allemands, des Européens ou des personnes dont le statut de réfugié a été reconnu. En tout cas, pour une formation ou un emploi il faut toujours avoir un permis de travail de l'Agence Fédérale pour l'emploi.

Des tuyaux importants

- Porte toujours sur toi ta carte de séjour actualisée!
- Les autorités doivent toujours connaître ton adresse actuelle!
- Avant de confier des documents à quelqu'un ou à une autorité quelconque, assure toi d'en avoir toujours fait une copie au préalable!
- Il faudra immédiatement consulter ton courrier!
- Si tu ne comprends pas le contenu de la lettre qui t'es adressée, demande de l'aide!
- Si tu as des questions, tu peux toujours t'adresser à eva@heimatstern.org

Nous te souhaitons un bon début en Allemagne !